



Intervention de Patrick CHAIZE, Président de l'AVICCA à la deuxième conférence de bilan du Plan France THD

Monsieur le Ministre,
Madame la Secrétaire d'État,
Monsieur le Président de l'ARCEP,
Mesdames et messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'État, des industriels, des opérateurs,
Monsieur le Directeur,
Chers collègues, élus et représentants des collectivités,

Merci tout d'abord de votre invitation à m'exprimer ici au nom des collectivités, qui, comme vous le savez sont extrêmement mobilisées sur le sujet du Numérique.

Le bilan présenté tout à l'heure l'a, si il le fallait, bien montré.

Les difficultés budgétaires, les incertitudes sur la réforme territoriale, les changements de majorité ici ou là n'ont pas remis en cause les projets, qui font l'objet de larges consensus sur le terrain.

Cette résilience prouve combien ce passage au très haut débit est à la fois un enjeu très concret et très symbolique de la volonté de nos concitoyens, des entreprises et services publics, de s'inscrire comme acteurs dans ce monde numérique parfois plein de menaces mais surtout remplis d'opportunités.

Les collectivités effectuent des choix difficiles de priorité, elles se rassemblent, prennent des risques, investissent. Je voudrais ici rappeler brièvement leurs attentes, vis-à-vis des opérateurs, et vis-à-vis de l'État pour que les dix milliards prévus sur ce thème se transforment encore plus vite en travaux, et donc en services effectifs.

Vis-à-vis des opérateurs, les choses sont extrêmement simples.

Ils ont délimité eux-mêmes une zone rentable, en promettant d'y investir, et l'État nous enjoint de respecter cette zone, alors que nous pourrions y organiser une péréquation locale.

Il faut impérativement que les plannings soient clarifiés, qu'ils soient traduits en conventions et qu'ils soient respectés, complètement, sans laisser de côté une zone d'activité ou un quartier, en respectant la priorité de 2017 si ils ne bénéficient pas aujourd'hui d'un bon haut débit. Et là où ils ne savent pas prendre toute la charge de l'investissement d'ici 2020 – j'entends maintenant dire 2022 – qu'ils apportent leur services en faisant confiance aux autres porteurs de réseaux.

La commercialisation des RIP est en effet aujourd'hui notre sujet majeur.

Au moment où le très haut débit décolle enfin, l'absence actuelle des opérateurs majeurs est insupportable et incompréhensible sur le terrain, pour les collectivités pionnières. Le grand public et les professionnels doivent pouvoir accéder à toutes les offres de service, dans les meilleures conditions tarifaires et techniques, où qu'ils soient.

Nous ouvrons nos réseaux aux opérateurs, dans des conditions industrielles, à des tarifs subventionnés. Si ceux qui sont en place continuaient de préférer les rentes de la situation actuelle sur le haut débit, les collectivités n'auraient d'autre choix que de constater la carence d'initiative privée, et de s'organiser pour faire éclater un oligopole de fait, d'une manière ou d'une autre.



Nous avons également quelques attentes du côté de l'État, pour aller plus loin et plus vite. L'État nous apporte un financement conséquent, mais dans des conditions qui devraient être beaucoup plus pragmatiques.

Nous avons besoin de vous, Madame et Monsieur le Ministre, pour suivre de près le monde du Numérique qui est, et doit rester, un programme d'enjeu national.

Nous attendons donc la Loi avec impatience afin que la direction soit clairement donnée car : Oui, nous sommes dans un domaine industriel, et nous en acceptons les conséquences pour l'homogénéisation technique, tarifaire ou les processus opérationnels afin d'accueillir les opérateurs, nationaux ou de proximité.

La Direction générale des entreprises doit elle aussi prendre la dimension industrielle de nos réseaux publics et sortir d'une vision parfois théorique et segmentée, quand nous devons implanter un NRO, établir des liens de collecte, réunir l'exploitation des RIP de première et de deuxième génération par exemple.

Sur un autre chantier fondamental, j'ai pu, il y a quelques mois, porter l'amendement pour créer le statut de zone fibrée, avec votre appui, Monsieur le Ministre, et je vous en remercie encore. Nous espérons que les travaux d'élaboration du décret qui le concrétisera seront menés rapidement. Nous souhaitons aussi y participer autant que nécessaire et sommes, dans cette optique, à votre disposition.

L'ARCEP a indiqué en parallèle son planning pour refondre la tarification du cuivre, afin de faciliter la transition vers la fibre.

De nombreux dossiers sont ouverts :

- avec la DGCL, pour recruter au bon niveau,
- avec la DGFIP pour amortir de manière économique normale nos réseaux, pour comptabiliser les IRU, pour récupérer la TVA sur la montée en débit ou demain sur les investissements en zone blanche mobile. Il faut assurer la « continuité territoriale » pour les territoires d'Outre-mer, couvrir les communes dont les opérateurs n'assurent pas la complétude.

Nous avançons en marchant, il est normal que de nouveaux problèmes surgissent. Il faut les traiter avec célérité pour éviter les à-coups et les ralentissements. La mission très haut débit, pardon, l'agence du numérique, fait beaucoup, mais elle ne peut pas tout.

J'émet le vœu que la troisième conférence annuelle du plan soit précédée d'un travail approfondi avec l'ensemble des parties prenantes, pour identifier les questions à résoudre, en attendant la création d'un véritable Établissement Public dédié, tel que prévu dans le Plan et que nous appelons de nos vœux.

En résumé, je suis optimiste, comme vous, comme tous les élus qui se sont lancés dans ce chantier complexe et passionnant. Cela ne peut que « marcher ». Aucune des difficultés mentionnées n'est insoluble, et les enjeux sont tels que nous y parviendrons, dans les meilleures conditions possibles j'en suis convaincu.

Paris, le 16 juillet 2015

Patrick CHAIZE
Président de l'AVICCA
Sénateur